

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MEUZAC**

<p>Nombre de Conseillers : 15</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de <i>MEUZAC</i>, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Maire.</p>
<p>En exercice : 15 Présents : 10 Procuration : 1</p>	<p>Date de Convocation du Conseil Municipal: 28 mars 2019</p> <p><b>Présents :</b> MM &amp; Mmes REDON-SARRAZY Christian – MONTET – CHAMPARNAUD – BELLARBRE– BLONDY – BORDAS – MARBOUTY – DUPUY - REDON-SARRAZY Maryvonne – RUAUD –JOUANNETAUD</p> <p><b>Excusés :</b> MM ADROHER PASCUAL - BUSTREAU – CHABASSIER – Mme SOWINSKI</p> <p><b>Procuration :</b> Mme Bordas</p> <p>Mme RUAUD a été élue secrétaire de séance.</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p>Vote des taux d'imposition 2019</p> <p>N°09/04/2019-1 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>M. le Maire présente au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, fourni par le Ministère des Finances et des Comptes Public.</p> <p><b>Après en avoir délibéré et à vote à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe d'habitation : 11.00 %</li> <li>- Taxe foncière (bâti): 13.45 %</li> <li>- Taxe foncière (non bâti) : 77.89 %</li> </ul>
<p><b>OBJET :</b></p> <p>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 Budget général</p> <p>N°09/04/2019-2 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal de MEUZAC, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Budget Général - de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : = Crédit du compte 1068 au Budget Primitif de 2019 <b>66 592.91 Euros</b></li> <li>2) Affectation complémentaire en « Réserves » : = Crédit du compte 1068 au budget Primitif de 2019 <b>0 Euros</b></li> </ol> <p><b>Total</b> <b>66 592.91 Euros</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3) Reste sur excédent de fonctionnement : = A reporter au Budget Primitif de 2018 ligne 002 - Report à nouveau créateur <b>301 214.77 Euros</b></li> </ol>
<p><b>OBJET :</b></p> <p>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 Budget eau et assainissement</p> <p>N°09/04/2019-3 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal de MEUZAC, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Budget AEP - de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : = Crédit du compte 1068 au Budget Primitif de 2019 <b>0.0 Euros</b></li> <li>2- Affectation complémentaire en « Réserves » : = Crédit du compte 1068 au budget Primitif de 2019 <b>0.00 Euros</b></li> </ol> <p><b>Total</b> <b>0.00 Euros</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- Reste sur excédent de fonctionnement : = A reporter au Budget Primitif de 2019 ligne 002 - Report à nouveau créateur <b>72 136.50 Euros</b></li> </ol>

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Attribution de subventions aux associations Année 2019</b></p> <p>N°09/04/2019-4 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p><b>Le conseil municipal de Meuzac, après en avoir délibéré :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b>, à l'unanimité d'accorder des subventions au titre de l'année 2019 aux associations suivantes :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="352 170 1182 1160"> <thead> <tr> <th>Associations</th> <th>Voté 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>COOPERATIVE SCOLAIRE MONTGIBAUD</td><td>600</td></tr> <tr><td>AMICALE ECOLES MEUZAC-BENAYES-MO 43 enfants Meuzac, (43x75=3225)</td><td>3 225</td></tr> <tr><td>G V A ST GERMAIN LES BELLES</td><td>128</td></tr> <tr><td>A C C A MEUZAC</td><td>335</td></tr> <tr><td>LA TRUITE MEUZACOISE</td><td>154</td></tr> <tr><td>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</td><td>147</td></tr> <tr><td>LES ROSES DE NOEL</td><td>208</td></tr> <tr><td>LOS D A ROIER</td><td>83</td></tr> <tr><td>COMITE DES FETES</td><td>3 468</td></tr> <tr><td>FNACA MEUZAC</td><td>85</td></tr> <tr><td>SECOURS POPULAIRE FRANCAIS</td><td>59</td></tr> <tr><td>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS</td><td>89</td></tr> <tr><td>CUMA LA BOUCHEUSE</td><td>208</td></tr> <tr><td>CENTRE ANIMATION LOISIRS</td><td>59</td></tr> <tr><td>MEUZAC EVASION</td><td>293</td></tr> <tr><td>OCCITANE - ENTENTE CANTONALE</td><td>176</td></tr> <tr><td>HISTOIRE ET PATRIMOINE</td><td>90</td></tr> <tr><td>FNATH ASS ACCIDENTES DE LA VIE</td><td>89</td></tr> <tr><td>LA TROUPE BAT DE L'AILE</td><td>66</td></tr> <tr><td>LA GAULE AREDIENNE RIVIERES</td><td>207</td></tr> <tr><td>TOUR DU LIMOUSIN</td><td>300</td></tr> <tr><td>SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSINS</td><td>50</td></tr> <tr><td>MADE IN MEUZAC ASSOCIATION</td><td>135</td></tr> <tr><td>CREATION CULTURE JEUX</td><td>135</td></tr> <tr><td>UNION VELOCIPEDIQUE HAUTE VIENNE</td><td>200</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>10 589</b></td></tr> </tbody> </table>	Associations	Voté 2019	COOPERATIVE SCOLAIRE MONTGIBAUD	600	AMICALE ECOLES MEUZAC-BENAYES-MO 43 enfants Meuzac, (43x75=3225)	3 225	G V A ST GERMAIN LES BELLES	128	A C C A MEUZAC	335	LA TRUITE MEUZACOISE	154	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	147	LES ROSES DE NOEL	208	LOS D A ROIER	83	COMITE DES FETES	3 468	FNACA MEUZAC	85	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	59	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	89	CUMA LA BOUCHEUSE	208	CENTRE ANIMATION LOISIRS	59	MEUZAC EVASION	293	OCCITANE - ENTENTE CANTONALE	176	HISTOIRE ET PATRIMOINE	90	FNATH ASS ACCIDENTES DE LA VIE	89	LA TROUPE BAT DE L'AILE	66	LA GAULE AREDIENNE RIVIERES	207	TOUR DU LIMOUSIN	300	SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSINS	50	MADE IN MEUZAC ASSOCIATION	135	CREATION CULTURE JEUX	135	UNION VELOCIPEDIQUE HAUTE VIENNE	200	<b>TOTAL</b>	<b>10 589</b>
Associations	Voté 2019																																																						
COOPERATIVE SCOLAIRE MONTGIBAUD	600																																																						
AMICALE ECOLES MEUZAC-BENAYES-MO 43 enfants Meuzac, (43x75=3225)	3 225																																																						
G V A ST GERMAIN LES BELLES	128																																																						
A C C A MEUZAC	335																																																						
LA TRUITE MEUZACOISE	154																																																						
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	147																																																						
LES ROSES DE NOEL	208																																																						
LOS D A ROIER	83																																																						
COMITE DES FETES	3 468																																																						
FNACA MEUZAC	85																																																						
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	59																																																						
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	89																																																						
CUMA LA BOUCHEUSE	208																																																						
CENTRE ANIMATION LOISIRS	59																																																						
MEUZAC EVASION	293																																																						
OCCITANE - ENTENTE CANTONALE	176																																																						
HISTOIRE ET PATRIMOINE	90																																																						
FNATH ASS ACCIDENTES DE LA VIE	89																																																						
LA TROUPE BAT DE L'AILE	66																																																						
LA GAULE AREDIENNE RIVIERES	207																																																						
TOUR DU LIMOUSIN	300																																																						
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSINS	50																																																						
MADE IN MEUZAC ASSOCIATION	135																																																						
CREATION CULTURE JEUX	135																																																						
UNION VELOCIPEDIQUE HAUTE VIENNE	200																																																						
<b>TOTAL</b>	<b>10 589</b>																																																						
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Vote des Budgets Primitifs de 2019 Budget général Budget AEP Budget « Hameau des Vergnes »</b></p> <p>N°09/04/2019-5 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de 2019. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces documents équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :</p> <p>BUDGET GENERAL :            903 180.86    € en FONCTIONNEMENT     891 182.84    € en INVESTISSEMENT</p> <p>BUDGET AEP :                    216 124.38    € en FONCTIONNEMENT     901 341.02    € en INVESTISSEMENT</p> <p>BUDGET « HAMEAU DES VERGNES » :     370 941.85    € en FONCTIONNEMENT     621 325.98    € en INVESTISSEMENT</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b> <b>APPROUVE</b> les trois budgets présentés par Monsieur le Maire.</p>																																																						
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Participation aux frais de voyage des enfants de Meuzac élèves au collège Arsonval de Saint Germain Les Belles</b></p> <p>N°09/04/2019-6 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Collège d'Arsonval de Saint-Germain-Les-Belles, datée du 09 janvier 2019, pour l'attribution par la commune de Meuzac d'une aide aux voyages scolaires pour l'année 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les élèves de 3e du 12 au 18 mai 2019 à Madrid</li> <li>- Pour les élèves de 5e du 4 au 7 juin 2019 à l'Île de Ré</li> <li>- Pour les élèves de 4e du 10 au 14 juin 2019 à Sainte Enimie</li> </ul> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE</b> de contribuer aux frais de séjour des élèves de la commune fréquentant le collège de Saint Germain Les Belles et participant aux voyages scolaire,</li> <li>• <b>DIT</b> que cette participation sera de 40,00 € X 18 élèves =720 € et sera imputée à l'article 6713, du budget primitif 2019.</li> </ul>																																																						

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Attribution lots marché public chaufferie biomasse</b></p> <p>N°09/04/2019-7 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>Monsieur le Maire présente l'analyse des offres par le maitre d'œuvre des offres au marché public de la chaufferie biomasse :</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE</b> l'attribution du lot 1 à l'entreprise Nadaud SARL</li> <li>• <b>DECIDE</b> l'attribution du lot 2 à l'entreprise Eliez</li> <li>• <b>CONSTATE</b> l'absence de réponse au lot 3</li> <li>• <b>DECIDE</b> l'attribution du lot 4 à l'entreprise Gavanier Solidec</li> </ul>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Location logement immeuble BOUSSAVIE</b></p> <p>N°09/04/2019-8 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 02/05/2019 Publié le 02/05/2019</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'immeuble BOUSSAVIE est vacant. Madame Stéphanie ROUSSI, domiciliée actuellement La Grande Boulessie à Meuzac, a demandé à louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b></p> <p>⇒ <b>DECIDE</b> de louer ce logement à Madame Stéphanie ROUSSI ;</p> <p>⇒ <b>FIXE</b> le loyer mensuel à 450,00 Euros payable à terme échu;</p> <p>⇒ <b>DIT</b> qu'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer sera versé par les preneurs à la signature du bail ;</p> <p>⇒ <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer le bail</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne</b></p>	<p><b>Vu</b> la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,</p> <p><b>Vu</b> la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,</p> <p><b>Vu</b> le code de l'énergie,</p> <p><b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales,</p> <p><b>Vu</b> l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,</p> <p><b>Vu</b> le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2019,</p> <p><b>Vu</b> la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,</p> <p><b>Considérant</b> l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,</p> <p><b>Considérant</b> que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours de l'année 2019 pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, représente une réelle opportunité à cet égard,</p> <p>La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe.</p> <p>La convention a une durée illimitée.</p> <p>Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.</p> <p>La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:</b></p> <p><b>ACCORTE</b> les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;</p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :</p> <p><i>(Supprimer le domaine non concerné)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Electricité pour les points de livraison (PDL) ayant une puissance souscrite &gt; 36 kVA (ex tarifs verts et jaunes)</li> <li>- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite &lt;= 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)</li> <li>- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite &lt;= 36 kVA (autres ex tarif bleus)</li> <li>- Fioul</li> </ul>

<p><b>N°09/04/2019-9</b>  <b>Certifié exécutoire</b>  <b>Reçu en Préfecture</b>  <b>le 02/05/2019</b>  <b>Publié le</b>  <b>02/05/2019</b></p>	<p><b>AUTORISE</b> l'adhésion de la Commune de Meuzac au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;  <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;  <b>AUTORISE</b> de s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;  <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;  <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;  <b>AUTORISE</b> le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Meuzac et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.</p>
<p><b>Location logement</b>  <b>immeuble</b>  <b>BOUSSAVIE</b></p> <p><b>N°09/04/2019-10</b>  <b>Certifié exécutoire</b>  <b>Reçu en Préfecture</b>  <b>le 02/05/2019</b>  <b>Publié le</b>  <b>02/05/2019</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'immeuble BOUSSAVIE est vacant.  Madame Stéphanie ROUSSI, domiciliée actuellement La Grande Boulessie à Meuzac, a demandé à louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b>  ⇒ <b>DECIDE</b> de louer ce logement à Madame Stéphanie ROUSSI ;  ⇒ <b>FIXE</b> le loyer mensuel à 450,00 €uros payable à terme échu;  ⇒ <b>DIT</b> qu'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer sera versé par les preneurs à la signature du bail ;  ⇒ <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer le bail</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Fait et délibéré en mairie</b>  <b>Le 09/04/2019</b>  <b>Le Maire,</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Christian REDON-SARRAZY</b></p>